

UNE NOUVELLE DISTILLERIE À MEURSAULT

Charles-Guillaume Simon, originaire du Mâconnais, se lance dans une nouvelle aventure aux côtés de sa femme Blandine, en créant une distillerie à Meursault : Le Clos Saint-Joseph. « Nous proposons aujourd'hui des marcs, des fines, un gin, ainsi qu'une gamme de liqueurs de fruits. Les raisins sont issus de terroirs de Chassagne-Montrachet à Gevrey-Chambertin, et l'élevage se fait dans des fûts de vins de Bourgogne mais aussi de portos ou de sauternes », explique Charles-Guillaume Simon.

www.clossaintjoseph.org

GEOVINUM, UNE CARTOGRAPHIE À LA PORTÉE DE TOUS

Né du partenariat entre VitaVINUM, jeune et dynamique startup, et Caves Carrière, caviste à Dijon, Digital & Wine a développé trois applications.

Si Pro VINUM (catalogue de vins interactif) et Sommelier (carte des vins interactive) s'adressent aux professionnels du vin et de la restauration, GeoVINUM est destinée à tous les passionnés de vin. Cette carte interactive permet de géolocaliser des appellations et des parcelles partout dans le monde, avec notamment la possibilité de rentrer les références cadastrales.

www.digitalandwine.com

LES « MAJORS » 2019 DU TASTEVINAGE

Organisé par la Confrérie des Chevaliers du Tastevin, le Tastevinage met depuis peu en avant les « majors », des vins ayant suscité des coups de cœurs chez les dégustateurs. Les douze « Majors » sélectionnés en 2019 ont été dévoilés le 14 novembre dernier : Vougeot premier cru rouge Clos de la Perrière monopole (Bertagna), Côte de Nuits-Villages rouge vieilles vignes 2017 (Bonnardot), Bourgogne rouge 2018 (S. Brocard), Montagny Clos du Corbeau 2018 (Vignerons de Buxy), Saint-Romain blanc 2017 (Éveil des Sens), Meursault Au Murger de Montheilie 2017 (Labouré-Roi), Corton-Charlemagne 2017 (M. Olivier), Montagny premier cru Les Bouchots 2017 (J.F. Protheau), Nuits-Saint-Georges 2017 (Ropiteau Frères), Chambolle-Musigny vieilles vignes 2017 (Roux), Crémant de Bourgogne brut blanc (Veuve Ambal), Pommard premier cru Les Chanlins-Bas 2017 (Virely-Rougeot),

LA CAVE DE CHARNAY CHANGE DE NOM

Pour fêter ses 90 ans, la Cave de Charnay a décidé de changer de nom et elle s'appellera désormais : Les Orfèvres du Vin. La cave regroupe 70 sociétaires pour un total de 140 hectares dans le Mâconnais et le Beaujolais en AOC Pouilly-Fuissé, Saint-Véran, Viré-Clessé, Saint-Amour, Mâcon Fuissé, Mâcon Charnay, Crémant de Bourgogne, etc. Des vins qu'il est possible d'aller déguster dans un tout nouveau caveau « design » où se mêlent pierres et bois.

LES CENORIRES SONT DE RETOUR

La 6^e édition des Cénorires aura lieu du 31 janvier au 8 février 2020 à Givry, en Côte Chalonnaise. Le festival mêle les talents de la nouvelle génération du rire et les artistes locaux avec leurs bons produits !

Des vigneronnes de Givry feront déguster leurs vins en ouverture des spectacles. Avec pas moins de dix artistes de la scène humoristique francophone invités et seize domaines viticoles partenaires, le leitmotiv du festival est plus que jamais la découverte : des différentes facettes de l'humour, des talents de demain, mais aussi des viticulteurs et de leurs vins.

www.lesoenorires.fr

DEUX CLOS DE LA ROCHE CHEZ HUBERT LIGNIER



Laurent et Hubert Lignier

Le Domaine Hubert Lignier, installé à Morey-Saint-Denis, exploite 95 ares dans le grand cru Clos de la Roche, dont une petite parcelle de 25 ares acquise en 1944 par Henri et Simone Lignier. Pour leur rendre hommage, Laurent Lignier a décidé, à compter du millésime 2017, de vinifier et de mettre en bouteilles à part, la production de ce quart d'hectare situé dans le lieu-dit Mont Luisant. Ces vingt-six rangs de vignes ont donné deux pièces de 228 litres en 2019 et 2017 et 3,5 en 2018. La cuvée bénéficiera d'une étiquette spécifique réalisée par l'artiste nuitonne Joyce Délimata. Les deux vins s'expriment en 2017 dans des registres très différents : pureté, minéralité, finesse pour le clos « classique », alors que la cuvée « Hommage 1955 » (année de replantation de la parcelle) offre plus de chair, tout en conservant l'identité minéralité fine du clos de la roche.

USA, UNE TAXE ET BEAUCOUP D'INCERTITUDES

Dire que la taxe de 25% sur les vins français (notamment mise en place aux USA le 18 octobre dernier inquiète les Bourguignons est un euphémisme ; elle les inquiète d'autant plus que les USA sont un marché important (plus de 20% des exportations bourguignonnes) et parce que dans cette affaire le vin joue le rôle du pot de terre, avec certes une valeur symbolique forte mais un poids économique faible par rapport à l'automobile ou l'aéronautique, dans un vaste jeu mondial d'accords et de conflits commerciaux incluant USA, Union Européenne et Chine. Rappel des faits : deux procédures d'arbitrage étaient en cours au niveau de l'OMC concernant des aides données par 4 pays (France, Allemagne, Royaume-Uni et Espagne) à Airbus et d'autres aides données en sens inverse par l'état américain à Boeing. Le premier arbitrage, celui d'Airbus, a donc été rendu, considérant les aides à Airbus comme des subventions déguisées et autorisant les USA à taxer les produits européens à hauteur de 7,5 milliards de Dollars et pour 120 jours dans un premier temps, délai au-delà duquel des américains pourront revoir la liste des produits taxés ou pas et prolonger la durée de taxation ou pas ; le second arbitrage, concernant Boeing, sera rendu mi-2020. Il est impossible pour l'heure d'évaluer sérieusement, chiffres à l'appui, les « dégâts », mais certains se préparent à tout et pourquoi pas à expédier en gros volumes. Pour l'heure en effet, seuls les vins conditionnés en contenants de moins de 2 litres sont taxés...

LE CHIFFRE

43 000

C'est en euros le coût moyen en Bourgogne d'un chantier de plantation d'un hectare de vigne, les disparités étant fortes d'un vignoble à l'autre en raison essentiellement des variations de densités de plantation. La plantation est une opération « lourde » qui s'anticipe et dont les choix engageant pour de nombreuses années. Pour aider les professionnels à faire les bons choix, les Pôles Technique & Qualité et Marchés & Développement du Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB) se sont associés pour élaborer un outil d'évaluation des coûts de plantation, avec la participation des Chambres d'agriculture. L'outil en ligne est disponible sur l'Extranet BIVB pour les professionnels.

LA CITÉ DES VINS DE BEAUNE A SON ARCHITECTE



© SIZ-IX Architectes

On connaissait déjà les architectes choisis pour réaliser les cités des vins de Mâcon et Chablis et on connaît désormais aussi celui retenu pour réaliser le site beaunois. Le Groupe Rougeot construira la cité imaginée par l'architecte Emmanuelle Andreani, fondatrice et gérante de la société Siz'-ix. Ils réaliseront ce bâtiment symbolique de 3 500 m², intégré à un parc arboré de dix hectares, évoquant la vrille de la vigne et qui culminera à vingt et un mètres. Le binôme, contractant avec la ville de Beaune, œuvrera en étroite collaboration avec le BIVB et l'association des Climats du Vignoble de Bourgogne. Le budget de la cité beaunoise est de 13,5 millions d'euros. Le début des travaux est programmé à l'été 2020 sur les trois sites avec une ouverture fin 2021.

Pour en savoir plus : cite-vins-bourgogne.fr